

INTERPELLATION

Tapage nocturne motorisé et nuisances sonores (alarme) : quid de la sécurité ?

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Comme affirmait Dostoïevski, «la politique est l'amour de la patrie et rien de plus ». Sur la base de cette citation, la sécurité s'avère un sujet majeur qui nous concerne toutes et tous sans distinctions.

Introduction et problématique générale

Plus précisément, les habitantes et habitants de plusieurs quartiers de Prilly (Chemin du Vieux-Tilleul, Rte de Cossonay, etc.) subissent de manière récurrente, en particulier durant la période nocturne, des nuisances sonores intolérables provoquées par des passages de motos et de scooters au mépris de la tranquillité publique.

place de Navche

Description des nuisances motorisées

Ces perturbations sont causées par le comportement incivil de conducteurs de motos et de scooters. Leurs pratiques incluent des accélérations brutales, des régimes moteurs excessifs, des pétarades volontaires et des acrobaties dangereuses sur les axes routiers urbains.

Le cas spécifique des alarmes

À ces incivilités routières s'ajoute le problème majeur d'une alarme défectueuse située à Prilly-Malley (au Trait d'union). Celle-ci vient à nouveau de sonner en continu pendant 60 heures, privant les riverains de sommeil pour la troisième fois en un mois.

Responsabilité politique et constat d'échec

Malgré des interventions ponctuelles de la police, le sentiment d'impunité des

contrevenants persiste. Bien que la gestion opérationnelle soit déléguée à la Police de l'Ouest lausannois (POL), la Commune de Prilly reste le garant légal et politique de la sécurité et du bien-être de ses administrés.

Questions adressées à la Municipalité :

1. Données et cartographie.

La Municipalité possède-t-elle des données précises sur les axes routiers les plus touchés par ces nuisances nocturnes ?

2. Coordination opérationnelle. Quelles actions de prévention et de contrôle ciblé sont planifiées en collaboration renforcée avec la POL aux heures tardives ?

3. Persistance et récidive.

Quelles stratégies spécifiques sont envisagées pour contrer les motards récidivistes qui reviennent sur les lieux après le départ de la police ?

4. Dispositifs technologiques.

La Ville prévoit-elle de demander l'installation de radars antibruit dès leur homologation officielle en Suisse ?

5. Alarme à Prilly-Malley.

Quelles mesures vont être prises avec l'entreprise responsable de l'entretien du local des pompes de relevage pour stopper ces pannes d'alarme ?

6. Démarche intercommunale.

La Municipalité juge-t-elle pertinent de coordonner une action commune avec les autres communes via ses délégués au Conseil intercommunal de la POL ?

Avec le souhait partagé de rendre aux habitantes et habitants de Prilly des nuits apaisées, nous vous remercions pour l'accueil réservé à cette intervention et pour vos futures réponses.

Fiorenzo Iori et consorts

Nom	Prénom	Signature
Boulaz	Stéphanie	~~Boulaz~~
DEILLON-Kerner	Monique	Monique Deillon ✓
Hanisch	Youri	Youri
Pisu	Joann	~~Pisu~~
Nilherno	Antonio	~~Nilherno~~
Aubert	M. Michèle	Aubert
Weibel	Marie-Claire	Weibel
Eichenberger	Claudio	Eichenberger
loki	Florentino	loki